

**REPONSE DE M. Jean BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE L'AVENE**

OBJET : REMISE EN CAUSE DE LA PPE.

Monsieur le Conseiller,

On va essayer de faire vite, tout d'abord permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre question, elle est vraiment opportune. J'aurais bien entendu aimé communiquer beaucoup plus tôt sur ce sujet mais étant donné qu'il faut aussi ajuster notre manière de faire, j'ai préféré, c'est un choix faire preuve de retenue. Etant donné que nous sommes dans une phase très particulière soit pour ce qui concerne la PPE en général, mais aussi vous le savez le projet de gazoduc et la puissance de la centrale du Vazzio qui je dois le rappeler serait, elle est prévue comme ça, à cycle combiné.

Permettez-moi de vous répondre de manière cursive, cela demanderait bien entendu d'autres développements sur trois points :

1. Comme vous le rappelez effectivement, en 2015, dans ce même hémicycle nous avons tous, à une voix près d'ailleurs, adhéré à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, il s'agissait de répondre à la question de la sécurité énergétique de la Corse.

Pour mémoire, les grands points de cette PPE sont :

- La construction dans les plus brefs délais d'un nouvel équipement industriel d'une puissance de l'ordre de 250 MW en région d'Aiacciu, qui remplacera vous l'avez compris l'actuelle centrale du Vazzio.
- Le renouvellement de la station Sacoliu de Luciana qui est indispensable afin de couvrir les besoins, je parle bien entendu de cette station de conversion.
-

- Troisième point, le gazoduc, il s'agit je vais le détailler bien sûr une barge au large de Lucciana, d'un ouvrage de transport de gaz qui devra relier Lucciana à la centrale à cycle combiné gaz d'Ajaccio.

Je n'irai pas plus loin le temps est compté donc je vois le Président me regarde avec instance.

Ces points ont fait l'objet d'un large consensus et ils ont été voté par notre Assemblée, je le dis de manière très solennelle, il n'est pas question aujourd'hui de les remettre en cause.

2. Mais, concernant le courrier de M. le Ministre Nicolas Hulot, contrairement à votre propos, je crois que les choses ne pourraient être plus claires. Récemment, avec le Président de l'Exécutif, nous avons eu, dans nos locaux, une réunion avec Madame la Préfète, le représentant de la Commission de Régulation de l'Energie et la Directrice de l'Energie au Ministère de l'Ecologie suite à cette décision.

- Il y a une co-saisine CDC-ETAT du GIRTEC pour répondre aux premières interrogations sur le niveau de « risque foncier » puisque certains avaient évoqué susceptible de compromettre ou de retarder la réalisation du projet. Je vous signale d'ailleurs que la première réunion se déroule aujourd'hui même entre le GIRTEC, les services de l'Etat, de la CDC et de l'AUE.
- La préfète, la directrice de l'Energie et le représentant de la CRE ont, à la sortie de cette réunion, publiquement affirmé que le courrier du Ministre Hulot avait été mal interprété, et qu'il n'était en aucun cas question de remettre en cause la PPE et son contenu. Je vous laisse en tirer bien entendu toutes les conclusions que vous souhaitez tirer.

3. Plus précisément, pour ce qui est du Gazoduc, je vous rappelle simplement que la phase de dialogue concurrentiel est en cours, 3 candidats sont intéressés par le projet et travailleront prochainement, notamment avec le GIRTEC, sur les différents tracés possibles. Si tout se passe bien, un candidat sera désigné dans les prochaines semaines et on pourra alors entamer la phase opérationnelle.

Pour conclure :

Je pense avoir été très clair sur cette question si les services travaillent chaque jour sur la révision prochaine de la PPE, et le travail à la fois avec la DREAL, l'ADEME et EDF, il n'est pas question que l'Exécutif bien entendu remette en cause les grands principes votés en 2015.

Pour autant, au-delà de ces grandes infrastructures, je vous confirme et j'insiste que la PPE révisée intégrera un développement sans précédent des ENR et de la MDE (*Maitrise De l'Energie*) notamment via un grand plan de rénovation du bâti.

Je vous remercie, je pense avoir été suffisamment clair.